

La consommation de papier au travail

Collectés, triés, recyclés et valorisés, les papiers sont plus que des déchets. Doté d'au moins 5 vies, le papier est une véritable **ressource** qui s'inscrit dans une **démarche d'économie** circulaire et créatrice de **valeur**.

Le saviez-vous ?

10 000 à 25 000 €

sont dépensés chaque année pour l'**achat de papier** (dont consommables, maintenance des imprimantes, etc.)

2 500 feuilles de papier

sont **utilisées** en moyenne chaque année par **un employé** de bureau, soit **5 ramettes**

Pour fabriquer une ramette

de papier issu de fibres vierges, il faut **7 kg** de bois, **130 l** d'eau et **3,5 kg** de CO₂ émis

+ de 400 millions d'euros

sont **dépensés** en France pour la **consommation du papier**

Le papier, premier consommable au travail !



des déchets produits par la collectivité



de papier utilisés par agent au travail chaque année



du papier français était recyclé en 2014



Rappel des éco gestes



Réutilisez, réutilisez !



Évitez d'imprimer les e-mails



Triez !



Imprimez vos documents recto-verso



Évitez les impressions couleurs



Réutilisez le côté vierge des docs usagés

Nos actions en 2018

À ce jour, la **Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire** a mis en place une **politique de réduction du papier** au sein des services, afin de **réduire l'impact carbone** sur l'environnement :



La configuration
des imprimantes



Le contrôle
de la consommation de papier



La mise en place
de la "filiale papier"
par le biais de
l'association **HORIZON**



Les boîtes en carton

Comme vous l'avez constaté, des **boîtes en carton** sont apparues dans votre bureau. Ces boîtes permettent la **récupération du papier usagé**.



Cette **action**, en partenariat avec l'association **HORIZON**, permet de créer une **nouvelle filière** conforme à la **réglementation** en matière de **gestion des déchets** de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

*Décret n° 2016-288 du 10 mars,
Collecte et tri à la source*

Le bilan environnemental

Chaque année et sur chaque site, un **bilan environnemental** sera réalisé afin d'estimer **l'impact du tri du papier** sur notre environnement.

Sur ce bilan environnemental sera mentionné :



• le site spécifié



• le tonnage de papier collecté



• l'impact carbone économisé
(tonnage de dioxyde de carbone économisé)